CléA - Certification de connaissances et de compétences professionnelles

Certification de connaissances et de compétences professionnelles qui favorise l'insertion dans la vie active, délivre une attestation du savoir-faire et du savoir-être d'une personne dans le domaine professionnel.

PROFIL ET PRÉREQUIS

Tout public.
Évaluation préalable à l'entrée en formation.
Formation accessible aux demandeurs d'emploi et salariés.

Avant de pouvoir vous inscrire à cette formation, vous devez au préalable contacter notre organisme de formation par téléphone (https://irfasud.fr/centres-de-formation/) ou via le formulaire de demande de renseignements (https://irfasud.fr/formulaire-de-contact/).

Nos équipes vous accompagneront pour définir votre besoin et le mode de financement de votre formation.

Si votre projet de formation est validé, vous pourrez intégrer la formation dans les deux mois.

Le certificat CléA fait partie des formations qui sont prises en charge, notamment dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

OBJECTIFS

Sécuriser les parcours professionnels des personnes les moins qualifiées en leur donnant la possibilité d'acquérir une certification officielle attestant de leurs connaissances dans le domaine du français, du calcul, du numérique, du travail en équipe, de l'autonomie, de l'hygiène et de la sécurité.

PROGRAMME

Une évaluation préalable des compétences et des connaissances professionnelles du candidat à la certification CléA permet si nécessaire l'adaptation de l'action de formation aux besoins de celui-ci. Les formations relatives à l'acquisition des compétences et connaissances peuvent être proposées indépendamment les unes des autres.

Programme et horaires sur mesure selon les besoins déterminés lors de l'évaluation dans les 7 domaines clés :

COMPÉTENCES CLÉS

Où se former

- Montpellier
- Nîmes
- Perpignan
- Toulouse
- Carcassonne
- Narbonne

Validation visée

- Certificat de connaissances et de compétences professionnelles

Financement

- CPF
- AIF

Durée

- Durée Individualisée selon les besoins
- Plusieurs rentrées par an

- La communication en français
- L’utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- L’utilisation des techniques usuelles de l’information et de la communication numérique
- L’aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d’un travail en équipe
- L’aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- La capacité d’apprendre à apprendre tout au long de la vie
- La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d’hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Le socle de connaissances et de compétences est constitué de l’ensemble des connaissances et des compétences qu’il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle.

Lien pour la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP RS7003) : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7003 (https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7003/)/ (https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7003/)

MODALITÉS D’EXAMEN

Pour que la certification soit validée par le jury, l’ensemble des compétences des 7 domaines doit être totalement maîtrisé par le candidat, quel que soit son métier ou son secteur professionnel.

Composés paritairement de représentants d’employeurs et de représentants de salariés, les jurys se réunissent plusieurs fois par an. Ses membres sont indépendants des organismes prestataires concernés par l’évaluation ou la formation des candidats.

RÉSULTATS OBTENUS

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRES 2023 : 97 %

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

C’est une certification officielle et professionnelle, reconnue par tous dans tous les secteurs d’activité, dans toutes les régions

A la suite de votre parcours CléA, vous pouvez vous orienter vers nos formations qualifiantes ici. (https://irfasud.fr/formations/)

Accessible aux personnes en situation de handicap

Accompagnement renforcé mis en place. (https://irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/)

Maj 20/03/2026